

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183€ ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque implanté sur la commune de Thouaré-sur-Loire (maître d'ouvrage : URBA 355)**

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/225 du 4 juillet 2024, une enquête publique est ouverte, en mairie de Thouaré-sur-Loire, pendant trente-trois jours consécutifs, du lundi 26 août 2024 à 9 h 00 au vendredi 27 septembre 2024 à 12 h 00 inclus, portant sur la demande présentée par la société Urba 355 en vue d'obtenir un permis de construire pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, implantée sur la commune de Thouaré-sur-Loire.

Mme Fabienne Lebée, ingénieure environnement retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Thouaré-sur-Loire (6, rue des Mauves, BP 50316, 44470 Thouaré-sur-Loire), aux jours et heures suivants :

- lundi 26 août 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 4 septembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 18 septembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 23 septembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 27 septembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier "papier" d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Thouaré-sur-Loire aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plateforme numérique accessible ici :

<https://www.registre-numerique.fr/urbasolar-thouare-sur-loire>  
et depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre "papier", déposé en mairie de Thouaré-sur-Loire.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Thouaré-sur-Loire (6, rue des Mauves, BP 50316, 44470 Thouaré-sur-Loire).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/urbasolar-thouare-sur-loire> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbasolar-thouare-sur-loire@mail.registre-numerique.fr](mailto:urbasolar-thouare-sur-loire@mail.registre-numerique.fr)

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairies et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'accompagnement de la transition écologique et des procédures environnementales), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La commissaire enquêteur rédigera un rapport unique dans lequel il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Thouaré-sur-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Urba 355, 75, allée Wilhem-Roentgen, 34961 Montpellier cedex 2 (courriel du responsable de projet : [durand.solenne@urbasolar.com](mailto:durand.solenne@urbasolar.com) - 07 85 91 15 98).

La décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique.

Notre publication adhère au



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
[www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Commune  
de LA PLAINE-SUR-MER  
Dossier de création modificatif  
de la ZAC Centre-bourg Nord

### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par délibération en date du 4 juillet 2023, le conseil municipal a validé le dossier de création modificatif de la ZAC, autorisé la transmission de l'ensemble des pièces constitutives du dossier à l'autorité environnementale et aux collectivités et leurs groupements intéressés impactés par le projet, ainsi qu'approuvé les modalités de la participation du public par voie électronique.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) des Pays de la Loire en tant qu'autorité environnementale a émis un avis délibéré n° 2023-7273 en date du 16 octobre 2023 sur le dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concertée (Zac) du Centre-bourg sur la commune de La Plaine-sur-Mer.

En application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, seront mis à la disposition du public par voie électronique l'ensemble des pièces constitutives du dossier de création modificatif, l'avis de la MRAE, ainsi que le mémoire en réponse, pendant une durée de 31 (trente et un) jours consécutifs du 28 août 2024 au 30 septembre 2024 inclus sur le site internet de la ville de La Plaine-sur-Mer.

Les documents suivants sont mis à disposition du public :

- l'étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier de création modificatif de la ZAC Centre-bourg Nord ;
- l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire ;
- le bilan de la concertation préalable réalisée du 30 avril 2022 au 30 mai 2022 ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance gratuitement de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique :  
Téléchargeable et consultable sur le site internet de la ville : <http://www.laplainesurmer.fr/>  
Rubrique vie pratique - Urbanisme - Enquêtes publiques.

Sur l'ordinateur mis à disposition en mairie (place du Fort Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer). Pour rappel, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le public pourra adresser ou formuler ses observations :

Par voie électronique, par mail à l'adresse :

[enquete.publique@laplainesurmer.fr](mailto:enquete.publique@laplainesurmer.fr)  
Par courrier postal adressé à Mme le Maire (mairie, place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer).

Les observations réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération dans le cadre de cette consultation.

La ville de La Plaine-sur-Mer est l'autorité compétente pour tirer le bilan de la concertation et approuver le dossier de création modificatif de la ZAC Centre-Bourg Nord. Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public sur le site internet de la ville de La Plaine-sur-Mer.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès du service urbanisme de la Mairie aux dates et heures d'ouverture au public (02 40 21 50 14 ou [contact-mairie@laplainesurmer.fr](mailto:contact-mairie@laplainesurmer.fr)).

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la ville de La Plaine-sur-Mer et publié dans la presse locale et par voie d'affiche sur le site du projet et en mairie (rue du Haut-de-la-Plaine, chemin de la Gare, chemin des Garates, plaine des sports, place du Fort Gentil), 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Séverine MARCHAND,  
Maire.

Préfecture  
de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Commune de BLAIN

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/209 en date du 19 juin 2024, une consultation du public est prévue, du lundi 26 août 2024 au vendredi 27 septembre 2024 inclus dans la mairie de Blain aux jours et heures habituels d'ouverture, portant sur la demande présentée par Pays de Blain Communauté en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie à Blain, rue des Frères-Lumière. Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 9 août 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant. Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Blain, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Blain, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

### Les ventes judiciaires immobilières Pourquoi ?

Les ventes à "la Barre du Tribunal" sont l'aboutissement de procédures judiciaires :

- de saisies immobilières : (un débiteur ne paye pas ses créanciers...)
- de sorties d'indivision : (des héritiers ne s'entendent pas..., des époux ne s'entendent pas sur un partage après divorce)
- de liquidations judiciaires : (ex. faillites).

Un marché immobilier important en découle. Le rôle de l'Avocat a deux facettes :

- Avocat du créancier. Il conseille la procédure la plus adaptée pour recouvrer la créance.
- Avocat du débiteur. Il recourt aux moyens que fournit la loi :

- demande de délais
- application de la législation sur le surendettement
- rééchelonnement de l'amortissement de la dette : (réduction du taux d'intérêt...).

Les enchères sont portées par un Avocat. Elles sont publiques, au plus offrant et sous le contrôle du juge.



Modification n° 4 du PLU d'Ancenis

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

du 2 septembre 2024 au 2 octobre 2024 inclus

Objets et date de l'enquête publique : par arrêté en date du 3 juillet 2024, le maire d'Ancenis-Saint-Géréon a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de modification n° 4 du PLU de la commune historique d'Ancenis.

Celle-ci se déroulera du lundi 2 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024, soit 31 jours pleins et consécutifs.

L'autorité responsable est la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, compétente en matière de Plan local d'urbanisme.

Le projet de modification porte à la fois sur le règlement écrit, le règlement graphique (zonage), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes. Le dossier d'enquête publique comprend notamment une évaluation environnementale.

Commissaire enquêteur : M. Jean De Bridiers a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes. Lieu de consultation du dossier d'enquête publique : pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouvertures (du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00/13 h 45-17 h 15 (18 h 00 le vendredi), ainsi que les samedis de 9 h 00 à 12 h 00).

Le dossier d'enquête publique numérique pourra également être consulté sur un poste informatique en accès libre à la mairie et 7jours/7 et 24heures/24 pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la ville : (<https://www.ancenis-saint-gereon.fr>).

Observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et ses propositions éventuelles :

- sur le registre papier mis à disposition à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dont les dates, horaires et lieux sont mentionnés ci-après,
- par lettre adressée à M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie, place du Maréchal-Foch, CS 30217, 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex, en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis,
- par voie électronique à l'adresse : [urba@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:urba@ancenis-saint-gereon.fr) en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis.

Tous les courriers et les messages électroniques reçus seront versés et consultables aux registres d'enquête papier.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 2 septembre 2024 (9 h 00) au mercredi 2 octobre 2024 (17 h 15).

Dates, horaires et lieux des permanences du commissaire enquêteur : M. le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans le cadre de ses permanences à l'hôtel de ville, place du Maréchal-Foch :

- lundi 2 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 14 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 20 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,
- mercredi 2 octobre de 13 h 45 à 17 h 15.

Suite de l'enquête publique : à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an minimum.

## Officiers ministériels



Maître Maxime LEBRETON  
31 Boulevard Albert  
Einstein  
Le Moulin des Roches  
44323 NANTES

CONTACT :  
Gwénola FERRON  
Tél. 02 40 12 12 37  
[nantes@ajassociés.fr](mailto:nantes@ajassociés.fr)  
<https://www.dataroom aja.fr/>

**SOCIÉTÉ MACHOUILLE ET COMPAGNIE**  
**RECHERCHE CANDIDATS**  
**A LA REPRISE EN REDRESSEMENT**  
**JUDICIAIRE**

Réf. 27610  
C.A. au 30/09/2023 : 599 000 €

C.A. au 30/09/2022 : 766 837 €

Résultat net au 30/09/2023 : (53 076) €

Résultat net au 30/09/2022 : (58 345) €

Effectif : 9 salariés

Activité : Restauration rapide à emporter, bar à donuts et beignets, fabrication et vente de pâtisseries et desserts sucrés, vente de boissons chaudes et fraîches non alcoolisées.

Localisation : Nantes centre (44) - 2 points de vente

Actifs à céder : Mobiliers, matériels d'exploitation, droits aux baux, triporteur et foodtrailer..

Date de redressement judiciaire 06 décembre 2023

La date limite de dépôt des offres est fixée au :  
13 septembre 2024 à 17h.

F.MICHEL - A.MIROITE - N.DESHAYES - S.PREVILLE

L.MIROITE - C.MASCHI - H.COUSTANS - M.LEBRETON

Blois - Bobigny - Cayenne - Chartres - Colmar - Créteil - Évry - Évreux - Fort de France - Goussier - Laval - Le Mans - Lille - Marseille - Melun - Nantes - Mulhouse - Orléans - Paris - Poitiers - Rennes - Rouen - Tours - Versailles

## Télévision, détente

Chaque jour, près de deux pages  
sur les programmes  
et les nouveautés du petit écran,  
agrémentés  
des mots croisés et mots fléchés.